



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES  
Commune de BRAS  
83149

Bras, le 20 août 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE n°2024-191

Le Maire de BRAS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la demande d'autorisation de voirie en date du 19 août 2024 sollicitée par Madame TROTABAS Françoise domiciliée au n°19 de la rue Paul DOUMER, 83149 BRAS à l'occasion d'un déménagement,

**CONSIDERANT** que pour permettre le déménagement de Madame TROTABAS il est nécessaire de lui autoriser une réserve de stationnement au droit du 19 rue Paul Doumer,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Du lundi 26 août 2024 au mardi 27 août 2024 de 07h à 18h00 et le mercredi 04 septembre 2024 de 14h00 à 20h00, le stationnement sera interdit à tous véhicules, sauf ceux prévus pour le déménagement, sur 3 emplacements au droit du 19 rue Paul Doumer.

**Article 2 :** Des panneaux de signalisation réglementaires ainsi que des barrières seront installés pour permettre l'application du présent arrêté.

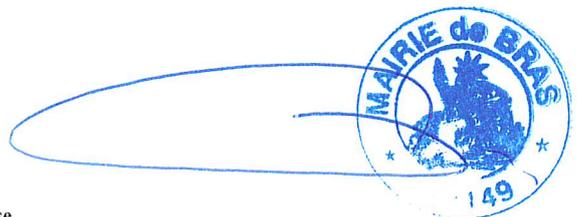
**Article 3 :** Madame TROTABAS sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de ces travaux.

**Article 5 :** Les agents de police municipale de BRAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame TROTABAS Françoise
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS
- La Police Municipale de BRAS

Le Maire,  
Franck PERO



République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité